

2020_CT2_194

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Approbation de l'ajustement du programme de travaux pour la mise en œuvre d'un contrôle d'accès sur toutes les déchèteries du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 octobre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BIANCO Kayané donne pouvoir à Stéphanie FERNANDEZ – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BARRET Guy – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 8 octobre 2020

06_3_02

■ Approbation de l'ajustement du programme de travaux pour la mise en œuvre d'un contrôle d'accès sur toutes les déchèteries du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Les déchèteries sont aujourd'hui des équipements de collecte de proximité des déchets encombrants, incontournables et reconnus. En effet, le nombre de visites et la quantité de déchets réceptionnés ne cessent d'augmenter. En 2018, environ 134.000 tonnes y ont été réceptionnées pour un taux de valorisation de 85 % et une fréquentation record de 900.000 visites sur l'ensemble des déchèteries.

Cependant, la fréquentation sans cesse croissante de ces installations s'accompagne des problématiques suivantes :

- Allongement des temps et des files d'attente avant vidage,
- Perturbation de la circulation sur site et du trafic routier sur les axes de desserte,
- Augmentation des coûts de gestion,
- Difficultés d'identifier les apporteurs, particuliers, professionnels, résidents du Pays d'Aix ou hors Pays d'Aix.

Afin de moderniser l'accueil des usagers en déchèterie et d'améliorer la maîtrise des sites, il est proposé de mettre en place un dispositif de contrôle d'accès informatisé ayant pour objectif d'affiner la connaissance de la fréquentation des installations.

Cet outil garantira une politique efficace d'accueil des usagers de déchèteries dans un objectif d'amélioration du service et de maîtrise des coûts.

Le dispositif développé sur le territoire sera évolutif et performant afin d'assurer :

- Le contrôle des autorisations des apports et des apporteurs,
- La clarification de la qualification et de la quantification de l'activité,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_194-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

- L'analyse du respect du règlement intérieur,
- L'analyse des statistiques de rentrées d'information sur les sites équipés.

Une expérimentation d'automatisation du contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation a été réalisée sur la déchèterie de Pertuis après sa requalification en 2018 / 2019. Cette action permet d'avoir un bon retour d'expérience sur la technique utilisée et permet de valider son déploiement à l'échelle de tout le Territoire du Pays d'Aix (18 sites).

Les travaux envisagés sur les 18 prochaines déchèteries du Territoire du Pays d'Aix consistent en :

- L'installation d'équipements permettant l'identification des apporteurs (caméra, barrière, panneaux d'affichage, logiciel, boucle de comptage) par un prestataire spécialisé dans ce type d'aménagements
- La mise en œuvre de travaux de Génie Civil permettant la réalisation de voies de délestage à l'entrée des sites pour la gestion des entrées refusées.

Ces travaux sont programmés sur les années 2020 à 2022.

Ces travaux doivent permettre une gestion optimum et règlementée des entrées sur site.

En l'occurrence, le système mis en œuvre permet :

- La saisie par les administrés d'informations personnelles afin d'accéder à la déchèterie,
- Le contrôle automatisé des entrées/sorties en fonction de différents profils d'utilisateur de la déchèterie (notamment particuliers et professionnels),
- La remontée en temps réel de l'utilisation de la déchèterie (nombre de véhicules dans le parc, les pesées en cours, le niveau de remplissage des bennes),
- La fiabilisation des données d'exploitation quant à l'utilisation des sites (nombre de véhicules, type d'usagers, volumes, horaires de fréquentation...),
- Et par extension, sous réserve de la validation du principe, la facturation des usagers professionnels au passage ou au volume (coût moyen à déterminer par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix).

À l'instar des dispositifs installés dans les parkings, le système de barrière associé à une caméra pour la lecture automatique des plaques d'immatriculation permettra de gérer les autorisations d'accès en fonction de critères prédéfinis.

La solution informatique permettra la saisie de manière sécurisée des données personnelles sur Internet par les usagers à partir d'écran web ou d'application sur tous types de supports numériques (PC, Tablette, Smartphone) afin de leur permettre un accès à la déchèterie. Les données saisies seront à minima le nom, prénom, adresse email, téléphone, adresse postale, immatriculation et type d'usager professionnel/particulier/collectivité.

Pour accéder à la déchèterie, tout usager devra préalablement ouvrir un compte auprès du Conseil de Territoire du Pays d'Aix. Cette ouverture sera conditionnée à la présentation de justificatifs de domicile et d'immatriculation. Si plusieurs véhicules différents sont utilisés pour aller en déchèterie, un même foyer (usager particulier) pourra faire enregistrer plusieurs véhicules sur son compte.

Le nombre journalier, mensuel ou annuel d'entrées en déchèteries accordé à chaque foyer sera paramétrable de façon différentielle selon les catégories d'usagers définies.

En résumé, lorsque l'usager se présentera à l'entrée de la déchèterie, le système lira le numéro d'immatriculation et vérifiera son accréditation à entrer sur le site. Le système permettra de facturer les usagers en fonction de critères qui seront définis.

À partir des informations récoltées sur la déchèterie, des tableaux de bord pourront être réalisés en particulier des bilans de fréquentation :

- Par déchèterie,

- Par usager,
- Par type d'usager,
- Par créneau horaire,
- Par jour, semaine, mois.

L'expérimentation menée sur Pertuis a permis d'affiner le chiffrage du projet pour la totalité des déchèteries du Territoire du Pays d'Aix. Ainsi, le montant de la mise en place de ce système sur l'ensemble des déchèteries a été estimé à 710.000€HT.

La présente délibération vise à ajuster le programme de travaux et le coût de sa mise en œuvre voté en Conseil de Territoire le 29 novembre 2017 (délibération n°2017_CT2_516). Il est réajusté par la présente délibération suite à la mise en œuvre d'une expérimentation menée sur la déchèterie de Pertuis. Une demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière au projet sera faite par la suite par Décision de Madame la Présidente de la Métropole.

Le coût prévisionnel de cette opération est ajusté à 710.000€HT, correspondant à l'achat et à la mise en place d'équipements et d'infrastructures (caméra, barrière, voie de détournement, logiciel, panneau affichage, etc.) au droit des 18 prochaines déchèteries qui seront aménagées.

A titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS HT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Dispositif « Aides aux Communes » - Plan Partenarial Métropolitain	56,3 %	400 000 euros
Programme de financement européen LIFE	16,9 %	120 000 euros
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	6,8 %	48 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	142 000 euros
TOTAL HT	100 %	710 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_194-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

- La délibération FAG 122 – 4939/18/CM en date du 13 décembre 2018, qui a ouvert le volume de l'AP n°180 Actions LIFE relative à des opérations d'investissements financées par le Programme Européen Life ;
- La délibération 2017_CT2_516 du 29 Novembre 2017 relative à une proposition de développement de l'automatisation du contrôle d'accès aux déchèteries ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 23 septembre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'ajuster le programme de travaux pour la mise en œuvre d'un contrôle d'accès sur toutes les déchèteries du Territoire du Pays d'Aix sur la base des détails de travaux et de montants présentés ci-dessus.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux pour la mise en œuvre d'un contrôle d'accès sur toutes les déchèteries du Territoire du Pays d'Aix est ajusté sur la base des éléments fournis dans cette délibération, à savoir, un coût total de réalisation de 710.000€HT.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents et actes relatifs à l'aboutissement de ce programme de travaux et prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe 2020 Service Prévention Élimination des Déchets (SPED 2020) du Territoire du Pays d'Aix : Autorisation de programme (AP 180) LIFE – Fonction 7213 – Nature : 2128.

Les recettes d'investissement correspondantes (en cas de cofinancement) seront constatées sur le Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix – Fonction : 7213 - Nature : 1313 et 1323.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Approbation de l'ajustement du programme de travaux pour la mise en œuvre d'un contrôle d'accès sur toutes les déchèteries du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **20 OCT. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_194-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020